



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/36
12 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Cinquième session

Genève, 19-23 février 2001

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Principales préoccupations des pays en développement dans le secteur agricole :
Incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en
développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de
répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations
commerciales multilatérales**

Note du secrétariat de la CNUCED

I. Généralités

1. La Réunion d'experts sur les incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et les moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, s'est tenue du 24 au 26 juillet 2000 au Palais des Nations, à Genève. Organisée en application du paragraphe 134 du Plan d'action de Bangkok, adopté par la Conférence à sa dixième session, la Réunion avait pour principal objectif de recenser les problèmes et les préoccupations des différents PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dans le contexte de la réforme de l'agriculture, et d'aider ces pays à formuler des propositions dans le cadre des négociations sur l'agriculture actuellement menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin que leurs préoccupations soient dûment prises en compte.
2. Les débats ont montré que certains problèmes liés à la réforme de l'agriculture étaient communs aux divers PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Comme indiqué aux paragraphes 27 à 34 du rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/31,

TD/B/COM.1/EM.11/3), il s'agissait notamment de l'aggravation des problèmes de sécurité alimentaire, de la difficulté structurelle à devenir compétitif sur le marché international des produits agricoles et de la nécessité de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés pour les exportations agricoles dont nombre de ces pays tirent une grande partie de leurs recettes en devises.

3. Les recommandations de la Réunion ne constituent pas des conclusions concertées, mais reflètent la richesse et la diversité des opinions exprimées par les experts, compte tenu de la variété et des spécificités de la production agricole et de la structure des échanges. Elles sont présentées sous la forme d'une liste résumant les suggestions de différents experts et non d'une proposition commune.

II. Questions clefs

4. Les principales recommandations de la Réunion sont les suivantes :

a) **L'application de la décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (Décision de Marrakech)** devrait être renforcée et viser davantage à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire à long terme qu'à satisfaire les besoins immédiats. Il faudrait prêter une attention particulière aux effets éventuels sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires de la nouvelle discipline multilatérale plus rigoureuse en matière de subventions et de crédits à l'exportation. L'aide alimentaire devrait être conçue de manière à ne pas perturber la production locale. Il faudrait renforcer l'assistance technique et financière au secteur agricole et étudier la possibilité de créer un fonds renouvelable et de négocier des accords distincts à cet effet.

b) **Les négociations sur la poursuite de la réforme de l'agriculture** devraient viser à éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane et à réduire les obstacles tarifaires imposés par les pays développés aux exportations agricoles des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. D'autres mesures (tarifaires et non tarifaires) assurant un accès préférentiel aux marchés devraient être envisagées pour ces pays. Les négociations sur la concurrence à l'exportation devraient essentiellement viser à supprimer les subventions à l'exportation accordées par les pays développés, tout en offrant aux PMA et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires la possibilité d'adopter de telles mesures de promotion, et à améliorer la discipline multilatérale en matière de crédits à l'exportation. Les négociations sur les mesures de soutien interne devraient tendre à réduire sensiblement le nombre de ces mesures dans les pays développés et à assouplir leur application dans les pays en développement, en particulier dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Les négociations devraient avoir également pour objectif d'accorder à ces pays un traitement spécial et différencié afin qu'ils puissent adopter des mesures de sauvegarde pour protéger les petits agriculteurs et les produits de première nécessité. Des sujets qui ne sont pas d'ordre commercial, comme le développement rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, devraient être au cœur des futures négociations.

c) **Les autres questions** ont trait à la cohérence et à l'équité des règles multilatérales concernant les échanges agricoles. Il convient de saluer les mesures de libéralisation autonome prises par les pays en développement et d'en tenir compte, et de ne pas contraindre ceux-ci à aller au-delà des engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre de l'OMC pour avoir accès aux programmes financés par les institutions de Bretton Woods. Les conditions particulières qui règnent dans le secteur de l'agriculture des pays en développement devraient être prises en compte lors des négociations en vue de leur adhésion à l'OMC.

5. Les membres de la Commission pourraient poursuivre les débats sur ces grands thèmes et d'autres questions d'intérêt commun, afin de mieux comprendre les positions de chacun et de progresser sur la voie du consensus. Ils pourraient aussi examiner plus en détail les aspects techniques des suggestions formulées ci-dessus, en s'intéressant notamment à la situation particulière de certains pays en développement ainsi qu'aux moyens de protéger les intérêts des petites entreprises et de s'attaquer au problème de la pauvreté dans les zones rurales.

III. Possibilités d'action

6. La Réunion d'experts a également formulé des recommandations à l'intention de la CNUCED (et d'autres organisations internationales) concernant les domaines qui appellent une action complémentaire :

a) La CNUCED et d'autres organisations internationales doivent apporter une assistance technique pour analyser les informations sur la politique commerciale d'autres pays dans le domaine agricole et pour épauler les pays en développement, en particulier les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires, dans le cadre des négociations en cours et des pourparlers en vue de leur adhésion à l'OMC.

b) La CNUCED devrait jouer un rôle déterminant dans la collecte des données statistiques et analytiques nécessaires pour aider les pays en développement à négocier. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations internationales, elle devrait plus particulièrement : i) déterminer et chiffrer, de la manière la plus fine possible, les mesures de soutien interne, les aides à l'exportation ainsi que les restrictions concernant l'accès aux marchés agricoles qui sont en vigueur dans les pays développés, par secteur, par produit et par pays; ii) évaluer les incidences des mesures de soutien et des entraves au commerce sur la compétitivité des exportations et de la production locale des pays en développement, pour chaque produit et chaque pays.

c) La CNUCED devrait analyser les effets de l'Accord sur l'agriculture sur le commerce de produits agricoles des PMA, des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et des petits États insulaires en développement, et élaborer un plan d'action spécial avec un budget correspondant.

d) La CNUCED devrait étudier les moyens de réduire les disparités de coûts (imputables notamment aux frais de transport) qui pénalisent le commerce de produits agricoles des pays enclavés.

7. La Commission pourrait approuver ces recommandations, les modifier si nécessaire et étudier comment en tenir compte dans son plan d'action pour l'année ou les années à venir.

8. En outre, sur la base des débats de la Réunion d'experts et des autres activités de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base dans le domaine de l'agriculture, on pourrait examiner les questions ci-après qui sont essentielles pour les pays en développement :

- Le passage d'une lourde dépendance à l'égard des arrangements commerciaux préférentiels à une diversification durable de la production dans le contexte de la libéralisation du commerce multilatéral;
- Les facteurs déterminant la compétitivité des exportations de produits agricoles (primaires et transformés) des pays en développement, compte tenu de l'évolution récente de la structure des marchés agricoles, des préférences et des préoccupations des consommateurs (notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire) et des techniques alimentaires;
- Les difficultés structurelles des pays les moins avancés et des petits pays en développement à devenir compétitifs sur le marché international des produits agricoles.

IV. Observations reçues

9. Les observations suivantes ont été reçues d'un État membre de la CNUCED (Arabie saoudite) et de l'Union européenne :

Arabie saoudite (observations reçues le 15 novembre 2000; original en arabe)

1. Mesures concernant les effets négatifs du programme de réforme de l'agriculture sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires :

Il importe au plus haut point que la Décision de Marrakech soit appliquée dans l'intérêt des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés, afin d'arriver finalement à régler les problèmes qu'ils rencontrent en matière de sécurité alimentaire.

2. S'agissant des négociations sur l'agriculture, il faudrait prendre les mesures suivantes :

- Ouvrir les marchés aux produits agricoles importants pour les pays en développement en réduisant le plus possible les droits de douane et en supprimant la progressivité des droits;
- Supprimer les subventions à l'exportation accordées par les pays développés et imposer une discipline en matière de crédits à l'exportation;
- Limiter au maximum le recours aux mesures de la catégorie verte par les pays développés et mettre fin aux mesures de la catégorie bleue;

- Relever le niveau minimal de soutien au secteur agricole des pays en développement, qui est actuellement de 10 %, afin de diversifier la production agricole, de réduire la pauvreté dans les zones rurales et de renforcer la compétitivité des produits locaux à l'exportation.

3. Adhésion à l'OMC :

- La situation du secteur agricole des pays en développement devrait être prise en compte lors des négociations en vue de leur adhésion.

Union européenne (observations reçues le 21 novembre 2000 et soumises par la Mission permanente de la France).

Il faudrait ajouter trois points au chapitre I du rapport de la Réunion d'experts ("Recommandations de la Réunion d'experts") afin de refléter toutes les opinions exprimées lors de la Réunion :

1. Dans la section "Accès aux marchés"

- Il serait profitable à la grande majorité des pays en développement que l'on maintienne et améliore le traitement préférentiel sur les marchés des pays développés.

2. Dans la section "Concurrence à l'exportation"

- Étant donné qu'il y a plusieurs manières de soutenir les exportations, les disciplines instituées en matière de subventions à l'exportation devraient s'accompagner de disciplines concernant d'autres mesures de soutien, comme les crédits à l'exportation, ainsi que les abus relatifs à l'aide alimentaire et aux exportations d'État.

3. Dans la section "Soutien interne"

- Les mesures de soutien de la catégorie bleue favorisent la réforme de l'agriculture et ne faussent guère les échanges.
